



Infos Règlementaires n° 151

Pont Du Casse, le 11/04/2025

SCALA®

La société DE SANGOSSE tient à vous informer de la modification d'autorisation de mise sur le marché du produit SCALA®.

Cette modification concerne les usages ci-dessous qui **ne figurent plus** dans la liste des cultures **non considérées comme attractives**

- ✓ Vigne
- ✓ Pois

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la décision de modification de l'autorisation de mise sur le marché.

Autorisation de mise sur le marché n° 9200159

Suspension concentrée (SC)

Composition : 400 g/L de Pyriméthanil

Cette modification d'autorisation **n'implique pas d'opération de re étiquetage des stocks.**

« En bleu les modifications apportées par cette décision »



Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Cultures	Cible	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR) (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Cultures attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Fruits à pépins : pommier, poirier, nashi, néflier, pommette	Tavelure	0.05L/hl	2	-	56	20	Emploi possible
Fruits à pépins : pommier, poirier, nashi, néflier, pommette	<i>Gloeosporiose</i> et autres maladies de conservation (latentes°	1, 5 L/ha	2/an Intervalle minimum de 10 jrs entre les applications	Entre les stades BBCH79 et BBCH89	7	5	Non concerné
	Maladies de conservation (parasites de blessures) <i>Uniquement dans le cadre d'une lutte conjointe contre Gloeosporiose et autres maladies de conservation (latentes</i>						
Vigne	Pourriture grise	2,5 L/ha	1		21	5	Emploi possible
	Champignons producteurs d'OTA			BBCH 60-89			

Cultures	Cibles	Dose Maximum D'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR) (jours)	Zone non Traitée Aquatique (mètres)	Cultures attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Cassissier, groseillier, baies et autres petites fruits	Pourriture grise	2 L/ha	1 sur un programme de traitement de 3 applications fongicides sans dépasser 2 applications maximum par saison	-	3	5	Emploi possible
Framboisier, mûre							
Tomate	Pourriture grise	1,5 L/ha	1	-	3	5	Emploi possible
Aubergine	Pourriture grise	2 L/ha					
Carotte	Maladie des taches brunes (<i>Alternaria daucy</i>)	2 L/ha	2	-	21	5	Emploi possible
Concombre, courgette, cornichon	Pourriture grise	2 L/ha	1	-	3	5	Emploi possible
Fraisier	Pourriture grise	2 L/ha	1	-	3	5	Emploi possible
Haricots non écosés frais	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible
Pois non écosés frais	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible Emploi possible
	Maladie des taches brunes (<i>Anthraxnose</i>)						
Laitue, chicorées scaroles, chicorées frisées	Pourriture grise	2 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible
Haricot sec, lentille sèche, pois chiche sec	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	28	5	Emploi possible
Oignon	Pourriture grise (<i>Botrytis squamosa</i>)	2 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible
Poireau	Maladie des taches brunes (<i>Alternaria porri</i>)	2 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application / conditions d'emploi	Délais avant récolte (DAR) (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Cultures attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Pois écosés frais, lentilles fraîches	Maladie des taches brunes (Anthracnose) Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	14	5	Emploi possible
Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverole d'hiver et de printemps, lupin	Anthracnose Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	28	5	Emploi possible
Tabac	Pourriture grise	1 L/ha	2	-	-	5	Emploi possible
Fines herbes : Aneth (feuilles), basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil (feuille), livèche (feuille), marjolaine, mélisse officinale, menthe officinale, menthe, origan, romarin, sarriette annuelle, sauge officinale, thym	Maladies fongiques	2 L/ha	1	-	3	5	Emploi possible
Porte-graines : Cultures potagères, betteraves et légumineuses fourragères	Pourriture grise	1,5 L/ha	2	-	-	5	Emploi possible

Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation.

SPa1 : Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanil, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilinopyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier.

Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible".



Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI	PRÉPARATION/MÉLANGE/CHARGEMENT					APPLICATION AVEC :									
	PULVÉRISATEUR TRACTÉ VERS LE BAS	PULVÉRISATEUR TRACTÉ VERS LE HAUT	LANCE / CULTURES HAUTES (< 50 cm)	LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)	PULVÉRISATEUR À DOS	PULVÉRISATEUR TRACTÉ PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR TRACTÉ PULVÉRISATION VERS LE HAUT		LANCE / CULTURES HAUTES (< 50 cm)		LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		PULVÉRISATEUR À DOS	
						TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION
GANTS EN NITRILE EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	A usage unique*	A usage unique	A usage unique*	A usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel											
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)															
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 4	Type 3 ou 4	OU Type 3	Type 3 ou 4				Type 4	Type 3	Type 3	Type 4	Type 3	Type 4	Type 3
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006															

Caractéristiques des EPI	NETTOYAGE					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PULVÉRISATEUR TRACTÉ VERS LE BAS	PULVÉRISATEUR TRACTÉ VERS LE HAUT	LANCE / CULTURES HAUTES (> 60 cm)	LANCE / CULTURES BASSES (< 60 cm)	PULVÉRISATEUR À DOS	
GANTS EN NITRILE EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 4	Type 3 ou 4	OU Type 3	Type 3 ou 4	

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Désignation officielle de Transport de l'ONU	Classe de danger	Groupe d'emballage
3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A	9	III

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement : **4511**

Mentions Légales

SCALA® - AMM n°: 9200159 - Pyriméthanol 400 g/L (36.91 p/p) – @marque déposée et détenteur de l'AMM BASF France S.A.S



H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPa1 : Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanol, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilinoypyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier.

Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible".

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8.347.208Euros – 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896

Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) – Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**